

<b>Zeitschrift:</b>	Mémoires et observations recueillies par la Société Oeconomique de Berne
<b>Herausgeber:</b>	Société Oeconomique de Berne
<b>Band:</b>	13 (1772)
<b>Heft:</b>	1
 <b>Artikel:</b>	Mémoire sur la contagion parmi le bétail
<b>Autor:</b>	Haller
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-382718">https://doi.org/10.5169/seals-382718</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

I.

**MEMOIRE**  
*SUR LA*  
**CONTAGION**  
*parmi*  
**LE BÉTAIE.**

*PAR*  
**Mr. HALLER**  
de Goumoëns le Jux ,  
ancien Directeur des Salines de Roche , Président  
de la Société Royale des Sciences de Göttin-  
gue , & de la Société économique de Berne.

P. I. 1772.

A





TRAITÉ  
DE LA  
*Contagion parmi le Bétail.*

**L**a Contagion parmi les Bêtes à corne est un terrible fleau dans tous les païs ; mais elle seroit la ruine entière de notre Patrie, si elle venoit à s'étendre sur la généralité des terres de l'Etat. Un tiers du Païs consiste en Alpes & en paturages de montagne, qui ne seroient plus d'aucun rapport, s'il n'y avoit plus de Bêtes à corne pour en consuimer l'herbe. Une bonne moitié du reste du païs consiste en prairies, qui en font la richesse, & dont la destination principale

A 2 est,

est, de procurer pendant l'hiver la nourriture du bétail, qui pature en été sur les Alpes & sur les montagnes. Si notre bétail venoit à périr, la moitié à peu près de la plaine deviendroit inutile. Je ne parlerai pas du dommage inexprimable, qu'occasionneroit la perte de tant de milliers de grosses bêtes, la perte du lait, de la viande, du fromage, & le manque du bétail nécessaire pour cultiver nos terres.

## 2.

L'Italie, la Hollande, le Dannemarc, le pays de Holstein, ont éprouvé les terribles ravages de ce fleau. Les Provinces Unies ont perdu dans ces dernières années près de 200000 têtes de gros bétail, qui taxées suivant le prix ordinaire à 120 florins, font la somme étonnante de 24 millions de florins; le Dannemarc a fait une perte égale dans ses Provinces il y a 20 ans. Cette terrible maladie circule continuellement sur nos frontières, elle s'est manifestée en differens tems, dans la Franche-Comté, dans le Valais, dans les Baillages libres, dans le Canton de Zurich, & dans la Souveraineté de Neufchâtel, elle a penetré à plusieurs reprises dans l'intérieur de nos frontières, elle a causé de très

très grandes pertes à Sulens, dans le Baillage de Grandson, & tout récemment dans le Baillage de Nion, sans parler des metairies & des étables particulières, dans lesquelles elle s'est manifestée presque toutes les années, sans qu'elle se soit étendue sur des villages entiers.

Ces considérations m'ont porté à m'occuper des moyens & des avis, dont l'expérience a prouvé l'efficace, & qui ont empêché ce fléau de franchir ses bornes actuelles, qui l'ont éloigné de nos frontières, ou qui du moins l'ont borné à la frontière, sans qu'il se soit repandu sur l'intérieur du pays.

J'ai entrepris cet ouvrage en faveur de ma Patrie; j'ai voulu éviter, que l'expérience des pères soit perdue pour les enfans: Je m'y suis prêté d'autant plus volontiers, que des Hollandois m'ont souvent demandé, quel pouvoit donc être le secret, dont se servoit l'Etat de Berne, pour faire cesser cette contagion, qui de mémoire d'homme n'y a jamais ravagé un district un peu étendu.

## 3.

La première chose, qu'il importe de savoir, c'est la nature de la maladie. Cette connaissance n'est pas facile; souvent le mal

ne

ne se manifeste pas , pendant assès longtems , par des symptomes bien sensibles ; le siège effectif & la véritable cause de la mort est l'ouvrage de la corruption même , dont les entrailles se trouvent affectées ; corruption qui est la suite , & non pas la cause du mal . Il faut attribuer sans doute à la difficulté de reconnoître cette maladie , les grands ravages qu'elle a fait chès des nations éclairées , avant que l'on ait pris à la craindre , & à en prévenir les progrès . On écrit assès généralement , qu'elle se manifeste par une violente fièvre , par un frissonnement , par le herissement du poil , par le défaut de fuminer ; mais tous ces symptomes ne paroissent , que lorsque la maladie a déjà fait de funestes progrès dans l'intérieur de l'animal . Nous sommes informés très certainement , qu'une bête sortie d'une étable infectée , & transportée dans un air parfaitement sain , n'est tombée malade , qu'un mois après qu'elle a été retirée de l'endroit infecté , & qu'elle a péri également par la véritable contagion , qui sans doute avoit été cachée , pendant tout ce mois , dans le corps de la bête . Il est de fait , que le bétail malade bondit encore pendant quelques semaines avec vivacité , qu'il donne une égale quantité de lait , qu'il broute son fourrage avec

vec avidité, qu'il travaille à la charue, & qu'il porte cependant la mort dans ses entrailles. L'unique signe de la pulmonie, que l'on aperçoit dès le commencement, c'est une légère toux, qui affecte la bête, malgré tous les signes apparents d'une bonne santé.

Ce n'est que quelques jours, ou même quelques semaines après que l'animal a été infecté, que la fièvre se manifeste par des frissons, & par le poil hérisssé. La toux augmente en même tems, la bête gémit, ses forces diminuent, elle ne peut plus se tenir sur ses pieds, elle reste couchée, elle a de la peine à respirer, le pouls est fréquent, la chaleur & la fièvre est plus grande; c'est alors que la bête cesse de manger & de ruminer. La maladie empire pendant quelques jours: la fièvre augmente de jour en jour; les veines battent avec une force & une vitesse étonnante, une écume gluante sort de la gueule & des narines de la bête, la langue s'échauffe, l'haleine est pésante & ronflante, l'odeur en est insupportable; les yeux s'enfoncent, les cornes deviennent froides; une diarrhée de mauvaise odeur, & quelquesfois teinte de sang, & un épuisement total, terminent les jours de l'animal. Cette diarrhée ne survient pas à toutes les bêtes malades.

### 3 Traité de la Contagion

#### 4.

Quand on ouvre la bête après sa mort, on trouve constamment & infailliblement les poumons attaqués. On s'y pouvoit attendre après la toux & la difficulté de respirer, qui précédent la mort. Dans toutes les contagions, qui ont régné à Sulens, à Grandson, à Crassy & ailleurs, les poumons ont toujours été enflammés, & attachés à la pleure; il s'étoit souvent formé un apostume entre le poumon & cette membrane. Je retrouve la même observation dans les meilleurs Auteurs, qui ont écrit sur la contagion, & particulièrement dans les écrits de Mr. Bourgelat, qui a fait une étude particulière de la manière de guérir les animaux. Dans plusieurs vaches les poumons se sont trouvés gangrenés, dans d'autres ils sont remplis d'abcès, & dans d'autres encore il y a des vésies remplies d'eau, mêlée quelquesfois avec du pus; il est plus rare d'y trouver du tartre ou du tuf. Il y a constamment inflammation & gangrène dans la pleure: & l'on n'a point encore assommé de bête infectée de la contagion, dans laquelle les poumons soient restés dans leur état naturel. La toux étant le premier signe de cette maladie, ce signe se manifestant dans toute bête infectée, les poumons

mons étant constamment alterés , il est clair, que le vice des poumons fait l'essence de la contagion , & que c'est avec raison , que le peuple l'appelle Pulmonie , tant en allemand qu'en françois.

Les vices des autres viscères ne sont pas aussi essentiels , que ceux du poumon. Il est commun cependant de trouver l'estomac enflamé & rempli de fourrage. Il n'est point alteré, lorsque l'on a assommé la bête dans les premières commencemens de la maladie ; mais quand elle a été assommée dans les dernières périodes de la maladie, ou qu'elle y a succombé sans avoir été tuée , le premier estomac est enflamé , le fourrage s'y trouve sans marque de digestion , il est même dans un état de pourriture. Le second estomac est également enflamé , & rempli de fourrage, qui n'a pas été digéré. Le troisième estomac, ou le psautier , souffre le plus , on le trouve très souvent enflamé & gangrené, le fourrage y est extrêmement compact & sec , & quelquesfois pourri. Le quatrième estomac est assès souvent enflamé & gangrené, mais le fourrage n'y est pas endurci.

Puisque dans les premiers jours de la maladie , la bête a mangé & a ruminé , & qu'elle n'au-

## 10      Traité de la Contagion

n'auroit pu faire ni l'une ni l'autre de ces fonctions, si elle avoit eu de l'inflammation dans son estomac, il est bien évident, que la corruption de l'estomac est une suite de la fièvre, & de la putridité des sucs de la bête, & qu'elle n'est pas la cause du mal. L'animal a été infecté, & l'estomac est resté en bon état pendant plusieurs jours, ce n'est que par une suite de la corruption des humeurs, qu'il se trouve vitié. Mr. Bourgelat a trouvé l'estomac dans le même état d'inflammation, & le même engorgement de fourrage, dans toute bête mortellement attaquée, de quelque maladie aigüe que ce fut.

Il en est de même des intestins, ils sont souvent enflammés, & même gangrenés, & cette corruption paroît être un effet de la pourriture du fourrage, qui de l'estomac a passé dans les intestins, & qui les a attaqués.

### §.

La dilatation extraordinaire de la vésicule du fiel, est assez fréquente, elle n'est cependant pas un accident constant de la Contagion. Cette dilatation peut provenir d'une rétention de bile dans la vésicule ; dès que l'estomac ne travaille plus, elle ne s'évacue pas. Du moins les hommes ou morts de faim,

ou

ou enlevés par quelque maladie violente, qui les empêche de prendre de la nourriture, ont ordinairement la vésicule du fiel dilatée.

Quelquesfois aussi, l'on a observé un emphysème \* sous la peau, ou à la place sur laquelle la bête malade s'est couchée ; c'est encore un effet de la pourriture. Nous avons la même idée à l'égard de la graisse, qui se trouve assès souvent pourrie dans les bêtes mortes de la contagion, mais qui cependant ne doit pas être constamment viciée, puisque dans les pays, où la police se néglige, les pauvres gens mangent la chair des bêtes infectées.

On n'a point observé d'odeur à la peau de l'animal, on l'a trouvé cependant plus molle, que dans un animal bien constitué.

On a observé dans d'autres pays des abcès répandus sous toute la surface de la peau, & quelques médecins ont envisagé ces abcès, comme une évacuation salutaire. Mais on n'a rien remarqué de semblable dans les contagions de ce pays.

Il est plus commun de trouver une eau jaunâtre dans la cavité de la poitrine, mais elle n'est cependant pas constante, & on a ouvert

\* Enfure causée par de l'air.

## 12      Traité de la Contagion

ouvert des bêtes, qui avoient un coté de la poitrine rempli de cette eau, sans en avoir de l'autre coté. Les gens de la campagne ont cru devoir distinguer la Pulmonie en *secche* & en *humide*, mais il n'y a rien de fondé dans cette distinction.

### 6.

La véritable nature d'une maladie se connaît & par les accidens qui l'ont accompagnée, pendant qu'elle a duré, & par les changemens que l'on a découverts par l'ouverture dans le corps de l'animal malade, comparé avec le corps de l'animal en santé. Mais l'essentiel du mal doit paroître dans les accidens, qui se sont manifestés dès le commencement de la maladie, & qui ont duré aussi longtems que la vie, & dans les marques de la corruption de l'intérieur, qui sont les causes actuelles de ces accidens ; il faut éviter de se laisser tromper par les accidens, qui sont une suite de corruption des humeurs, & qui ne sont survenus qu'aux dernières époques de la maladie.

L'on a cru, que la contagion parmi les bêtes à cornes étoit une fièvre inflammatoire, une fièvre maligne, une fièvre accompagnée d'éruption à la peau, ou bien une inflammation de l'estomac.

Les Anciens se sont approchés de la vérité, & le vulgaire a mieux connu la nature de la contagion, que les savans. Il est évident que c'est une maladie du poumon, qui commence par une inflammation, qui passe souvent à la gangrène, & d'autres fois en abcès, & qui finit alors par une phthisie. Il est bien étonnant, que parmi la quantité de médecins modernes, qui ont écrit sur une contagion, subsistante depuis tant d'années, presque aucun d'eux n'ait observé, que le siège de la maladie réside dans le poumon, quoiqu'ils aient remarqué eux-même, que le poumon étoit attaqué.

## 7.

Les médecins ont établi leurs conseils pour la guérison de cette maladie, sur les notions, qu'ils s'étoient formés de sa nature. Ceux qui l'ont envisagée comme une fièvre inflammatoire, ont conseillé la saignée, & les remèdes amolissants & rafraîchissants; ceux qui admettoient une corruption du sang, ont ordonné des febrifuges & des remèdes échauffants; ceux qui l'ont consideré sous l'idée d'un fièvre putride, ont conseillé les acides, & les pommes sauvages viennent d'être recommandés dans le Brandenbourg, comme un spécifique contre la contagion. D'autres encore ont

## 14      Traité de la Contagion

ont proposé le quinquina, & d'autres le mercure : le peuple se sert de quelques compositions mal assorties, & de quelques vieilles réceptes.

Les Anciens espéraient beaucoup des fêtons, d'une racine d'hellebore, passée dans la peau, & d'une longue supuration.

Mais on a reconnu par une triste expérience en Hollande, & en Angleterre, l'impuissance des remèdes ; on y a perdu toute espérance de guérir cette maladie, & on s'est contenté de la mitiger par l'inoculation.

Nous passerons sous silence les prétendus préservatifs, par le moyen desquels l'on croioit mettre le bétail à l'abri de la contagion, & auxquels tout homme sensé ne peut mettre aucune confiance, vu que ces remèdes ont été reconnus inutiles contre la peste, la petite vérole, & les autres maladies contagieuses.

### 8.

Une longue expérience nous a appris, que les remèdes ne pouvoient pas opérer une sûreté suffisante contre la contagion. Les premiers commencemens de la maladie sont presque imperceptibles, & lorsque les symptômes se manifestent, la guérison est devenue presque impossible. L'usage des remèdes est d'ailleurs dan-

dangereux : l'infection se communique vraisemblablement par l'haleine, & l'on a des indices, que sa mauvaise odeur s'attache aux habits des personnes, qui soignent les bêtes malades. On ne peut pas espérer de guérir en un jour une maladie aussi grave ; ainsi la bête malade, qui vit dans la même étable avec d'autres bœufs, & qui broute & qui s'abreuve avec eux, peut les infecter pendant sa cure même, quelqu'heureux qu'en soit le succès : cette même haleine peut empoisonner l'habit de celui qui soigne le bétail malade, & devenir dangereuse pour celui, qui est encore en santé.

On ne peut d'ailleurs concevoir aucune espérance bien certaine de l'effet des remèdes. Depuis plus de deux mille ans, un nombre infini de savants se sont donné les soins les plus constants pour observer l'effet des remèdes sur les hommes. Nous connaissons assez exactement les vertus salutaires des simples, la propriété qu'ils auront d'échauffer ou d'évacuer, & leur dose. Mais nous n'avons pas à beaucoup près les mêmes lumières par rapport aux animaux ; peu de personnes douées de quelques talents ont observé leurs maladies ; l'art de les guérir a été abandonnée à des gens de basse condition, qui n'ont aucune connaissance de l'anatomie du bétail, & qui n'ont pas augmenté

## 16      Traité de la Contagion

menté leurs lumières par l'étude de la nature ou des bons auteurs. Les médecins du bétail suivent à peu près invariablement la même routine, tracée par les anciens médecins vétérinaires, & leur science consiste en diverses recettes, qu'ils ont trouvé dans les papiers de leurs devanciers.

La structure de l'estomac des bêtes à corne est bien différente de celle de l'estomac de l'homme; en général les enveloppes des nerfs sont beaucoup plus épaisses, le sentiment moins vif, les pouls moins nombreux, les artères beaucoup plus dures, & le cœur moins irritable. Toutes ces différences changent l'effet des remèdes sur les bêtes, il est tout autre que sur les hommes; & ce n'est que depuis peu d'années, que par quelques expériences on s'est convaincu de la différence, qu'il y a entre l'effet, qu'un remède fait sur un animal, & celui qu'il fait sur l'homme. Le safran des métaux est un émétique violent pour les hommes, aux chevaux il ne procure que la transpiration: une dose de verre d'antimoine, qui produit de violens vomissements dans l'homme, purge simplement un cheval par le bas; aucun poison ne peut faire vomir un cheval ni un bœuf.

Puisque

Puisque les véritables effets des remèdes sur les corps des animaux nous sont encore si peu connus : que presque personne n'a observé assez exactement les maladies du bétail, ni donné des règles certaines sur les remèdes, qui y sont propres ; que d'ailleurs l'usage des remèdes ne peut qu'étendre la contagion, il est de la prudence de s'abstenir d'une tentative dangereuse, qui promet peu, & qui peut avoir de très mauvais effets ; & il est infinitément préférable d'opposer à la contagion des moyens plus assurés.

## 9.

Nous commençons par désabuser le public sur l'idée, que la Pulmonie n'est pas une maladie contagieuse. Cette idée flatteuse vient de quelques savants ; il y en a bien qui ont voulu ôter à la peste son pouvoir contagieux.

Je ne prétends pas assurer, que le cuir d'un bœuf infecté conserve sa qualité contagieuse longtemps après la mort ; on a fait à ce sujet des expériences en France, qui méritent de l'attention. Il faut cependant se souvenir, que la peste s'attache préférablement à la laine & aux poils des bêtes, qu'elle se laisse transporter avec ces matières, & qu'elle répand sa contagion dans d'autres villes & dans des païs libres de

## rg      Traité de la Contagion

contagion. Il est donc possible, que l'haleine empestée de la bête malade se colle au poil des bêtes, qui l'ont approchée. Il est certain du moins, dans nos contrées, qu'aussi souvent que la contagion s'est manifestée parmi les bêtes à corne, on a pu remonter jusques à la source du mal, & qu'on l'a trouvée dans une bête, qui aura été achetée à la foire d'un lieu suspect, ou qui de quelque endroit infecté aura été amenée dans le pays. Quelquesfois aussi le bétail de nos campagnes aura paturé avec le bétail d'une contrée voisine infectée. Il est très probable d'autres fois, que l'air des montagnes infectées a répandu sur les autres ses funestes exhalaisons. On croit avoir observé encore, que du bétail sain, qui aura flairé le bétail malade, a donné peu d'heures après des marques de l'effet de la contagion.

On connoit le vaisseau, qui de Sidon a apporté la peste à Marseille, & le taureau, qui fut amené de la Hongrie à Padoue en 1711, & qui a allumé cette grande contagion, qui a ravagé l'Italie la première, & parcouru dans la suite presque la moitié de l'Europe. Il paroît qu'ainsi que la peste, la maladie contagieuse du bétail prend sa première origine dans des pays chauds, qu'elle infecte ensuite les pays temperés, & qu'elle s'y éteint peu à peu par le froid de quelque hiver rigoureux.

Ce qui prouve mieux encore, que la Pulmonie se perpétue, de même que la peste, par l'infection, c'est la manière dont on la contient en barrant les endroits suspects, & en coupant toute communication entre les étables infectées, & celles qui ne le sont pas. Si cette maladie provenoit d'elle-même, ainsi qu'une fièvre ordinaire naît chès les hommes, on barricarderoit en vain les étables infectées, on assommeroit en vain le bétail d'un village, & ce seroit fort inutilement, qu'on fermeroit les montagnes par des hayes & par des gardes. Toutes ces précautions n'écarteroient point une maladie, qui auroit sa source dans le sang même du bétail le plus sain.

Cette contagion ne s'étend cependant pas au loin, & elle n'infecte pas une colonne d'air d'une grande étendue ; si l'air s'infectoit, si l'air pouvoit porter au loin le poison de la contagion, les barricades & les autres précautions des hommes seroient inutiles. C'est une ressemblance de plus entre la maladie du bétail & la peste. Les Religieuses de Marseille se sont preservées de la contagion, en tenant leurs couvents bien fermés. L'air n'étoit donc pas infecté ; il auroit, malgré la cloture, porté dans ces couvents les exhalaisons pestilencielles du voisinage. La police a bien souvent resserré

la maladie du bétail dans une étable, ou dans un petit nombre d'étables, sans que les autres étables du même village en ayent été attaquées.

## 10.

Il suit de ce que nous venons de dire, que d'un coté la maladie provient de l'infection, & que de l'autre nous ne pouvons fonder aucune espérance sur les remèdes. Il ne nous reste donc de ressource, que dans les efforts que nous faisons pour empêcher l'infection, & pour restreindre la perte au petit nombre de bétail, qui le premier aura été atteint de ce poison. Ces soins doivent empêcher l'infection de se communiquer des pays voisins au notre; & lors même qu'elle y auroit déjà pénétré, on doit l'empêcher de se communiquer du bétail malade au bétail, qui a conservé sa santé. Il s'agit donc avant toute chose, d'empêcher l'entrée du bétail d'un pays, où la Pulmonie règne presque sans interruption, tantôt dans un district, & tantôt dans un autre: & les précautions doivent subsister dans les tems les plus tranquilles, & se perpétuer contre les pays, où la police est peu exacte, & dont le bétail pourroit communiquer la contagion au notre. Ce danger seroit toujours le même, si le commerce du bétail se faisoit sans inspection. Cette précaution est plus nécessaire encore contre les

les païs, dont le Prince porte moins d'attention au bien de ses peuples, & dont les peuples n'ont pas de confiance dans l'administration. Les pauvres habitans de la campagne y desespérant d'être secourus par le Gouvernement, cachent avec un soin extrême la contagion ; pour éviter des suites plus onereuses, ils enterrant leur bétail dans leurs étables même, & il est bien naturel, qu'ils cherchent à s'en défaire par la modicité du prix, & qu'ils mettent par là même leurs voisins dans le plus grand danger. Dans les païs, où le Prince prend un soin paternel de ses sujets, où il est toujours disposé à adoucir leurs pertes, où il prend généreusement sur son compte les frais nécessaires des précautions, & où il s'attire la confiance de ses peuples, les habitans se dénonceront les premiers, se soumettront aux gênes nécessaires, & attendront de la sagesse du Prince leur conservation, & le soulagement de leurs pertes.

Un sage Gouvernement doit prévenir la contagion, il n'attend pas qu'elle ait penetré dans ses états, il fait, qu'il est beaucoup plus facile d'écartier la maladie de ses frontières, que de l'éteindre. La Police doit donc dans les tems même de la plus grande sécurité prendre soin, qu'aucune bête ne puisse tomber malade, sans que les personnes préposées à la sûreté

té publique n'en soient informées. Dans les tems même les plus tranquilles, toute bête que l'on vend, ou que l'on deplace, doit être munie des preuves suffisantes de sa santé, & doit être marquée aux cornes de la marque particulière à chaque village, marque qui devra être renouvelée toutes les fois qu'elle se sera éfacée, afin que par cette preuve non suspecte on puisse connoître, de quel village la bête est sortie, & s'assurer de sa santé par celle de ce village.

Par les mêmes raisons il ne faut admettre dans aucune foire, & dans aucun marché, aucune pièce de bétail, ni permettre, qu'il en soit vendu, acheté, ni échangé, en quelque maniére que ce puisse être, sans que le vendeur remette à l'acheteur un certificat de santé, imprimé & signé par les Préposés du lieu, par lequel on sache d'où la bête a été amenée, & se puisse assurer de la salubrité de ce lieu, & de la santé de la bête même. Il faut pour cet effet établir des Inspecteurs dans les foires & aux marchés, qui visitent ces certificats de santé, & qui dénoncent les contraventions aux Preposés du lieu, afin qu'avertis du danger, ils y opposent les mesures les plus efficaces. Ils feront assommer la bête dépourvue des attestations, & en distribueront la viande aux pauvres; il n'y a que des cas bien favorables, qui puissent rendre cette rigueur moins nécessaire.

## II.

Malgré toutes ces précautions, l'éten-  
due des frontières, le peu de soin des voi-  
sins, les exhalaifons des montagnes infectées  
dans des territoires étrangers & voisins des  
notres, l'appas du gain, & le désir d'acheter du  
bétail à bas prix, tant d'autres défauts de po-  
lice si difficiles à éviter dans la société humai-  
ne, sont autant de causes puissantes, qui peu-  
vent aider la contagion à s'insinuer dans quel-  
que village & dans quelque montagne du païs.  
Dans ce cas infortuné il ne nous reste qu'à é-  
touffer ce feu dans ses premiers commence-  
mens, & qu'à l'empêcher de s'étendre.

Tout sujet, qui aura quelque connoissance  
de la maladie suspecte d'une pièce de bétail, est  
tenu, sous des fortes peines, de déclarer au Pré-  
posé le plus proche, ce qu'il aura entendu ou  
vu de contraire à la sûreté publique; lors aussi,  
qu'une bête non suspecte viendra à être mala-  
de, ou à périr, le propriétaire, ou les autres su-  
jets, qui en seront instruits, devront en aver-  
tir les Préposés du lieu; ceuxci en donnent  
part au Ballif, & ce dernier en instruira  
le Conseil de santé. Quiconque cacheroit  
quelque cas suspect, sera châtié suivant l'exi-  
gence du cas, ou par la prison, ou par quel-  
qu'autres peines sensibles.

Le Ballif devra faire examiner & dé-  
tail-

tailler la maladie par des hommes préposés, assermentés & intelligents, & communiquer au Conseil de santé cette relation, afin que ce Conseil puisse juger du danger attaché à la maladie, & ordonner les précautions nécessaires pour la sûreté publique.

## I 2.

La première de ces précautions, c'est la prompte séparation de la bête malade. Pour peu que son mal soit suspect, elle ne devra être abreuvée, ni paturer, ni aboyer dans la même étable avec du bétail en santé; elle sera mise dans une étable séparée, ou paîtra & s'abreuvera dans un paquier à clos; les gens qui soigneront cette bête suspecte, devront porter des habits destinés à ce seul usage, & ne point approcher avec ces mêmes habits des bêtes, qui se portent bien. Le vase, duquel la bête malade sera abreuvée, ne devra point servir pour les bêtes faines; sa fiente ne devra point être transportée sur les champs, on l'enfouira dans une fosse bien couverte de terre, qu'on entourera d'épines, afin qu'aucune bête bien portante ne puisse en prendre l'odeur.

Quand la bête infectée aura été assommée, ou lorsqu'elle aura péri d'elle-même, il faudra laisser aérer l'étable pendant trois mois au moins, ôter & brûler la crèche avec tous les autres meubles de bois, enlever la terre jusqu'

ques à la profondeur d'un pied, la remplacer avec d'autre terre, & la couvrir de chaux. On ne présentera point à des bêtes saines le fourrage, duquel la bête malade se sera nourrie, & qu'elle aura infecté de son haleine ; il peut servir pour les chevaux.

Toute bête, qui aura péri de maladie, sera ouverte en présence des Préposés assermentés, & d'autres Experts dans l'art vétérinaire. On dressera un procès verbal exact, de ce que l'on aura trouvé de vicié au poumon, à l'estomac, & aux intestins. Si la maladie est reconnue non contagieuse, il sera permis au propriétaire d'en manger la viande, & de tirer parti de la peau. Mais si l'on a trouvé quelque chose de suspect au poumon, le cuir sera coupé en croix, & enfoui avec la bête dans une fosse profonde de six pieds, remplie de chaux & palissadée tout au tour, pour qu'aucune autre bête ne puisse flairer l'odeur de celle qui aura péri.

Si la maladie est effectivement une pulmonie, il est préférable de ne point médiciner la bête infectée, & d'assommer sans retard les premières pièces de bétail, tant celles qui ont actuellement la toux, & qui par là sont suspectes du mal, que celles qui auront séjourné dans la même étable avec des bêtes malades, parce qu'il faut envisager comme perdues toutes les pièces de bétail sans exception, qui auront vécu dans

## 26 Traité de la Contagion

dans une même étable avec une bête pulmonique ; l'expérience ayant démontré, que le plus souvent elles prennent l'une après l'autre la même maladie, & qu'elles en périssent de même.

Cette opération se fera de la même manière, & avec plus de soin encore, que l'ouverture des bêtes pérées d'un mal uniquement suspect, sans être décidemment contagieux. Elle se fera en présence de quelques Préposés assermentés, & des Experts dans l'art vétérinaire, on dressera un verbal exact de ce que l'on aura trouvé de vitié dans le poumon, & dans les viscères des bêtes assommées, & ce verbal signé par les assistants, sera envoyé au Conseil de santé. On pourra faire usage de la viande des bêtes reconnues saines, ainsi que de leur cuirs, tout comme dans le cas sur lequel on a donné la règle, bien entendu cependant, que les cuirs seront transportés immédiatement de l'endroit, où les bêtes ont été tuées, dans la fosse du tanneur. Quant au bétail, qui aura été reconnu pulmonique, on en agira de même qu'à la page précédente : le cuir sera coupé & enfoui avec la bête dans une fosse profonde remplie de chaux, & bordée d'épines, comme on l'a prescrit. L'étable sera nettoyée & renouvelée en la manière que l'on a ordonnée. Lorsque la perte est considérable, le Souverain a coutume de consoler par une collecte les propriétaires

du

du bétail, qui aura été reconnu libre d'infection, mais qui dans le doute aura été sacrifié à la sûreté publique.

## 13.

Lorsque plusieurs étables sont infectées dans un même village, le danger est plus grand encore, & c'est ici qu'il faut redoubler les foins, pour prévenir l'étendue de la contagion. Toutes les étables infectées seront soigneusement fermées, & exclues de toute communication d'abreuvoir & de paturage : & dans un cas grave on affoîmera pour plus de sûreté tout le bétail, qui a demeuré dans des étables infectées, tant celui qui paroît être en santé, que celui dans lequel la maladie s'est manifestée. On est forcé à cette sévérité, parce que l'on ne peut jamais être assuré, que les animaux, qui ont vécu avec les bêtes malades, aient évité la contagion. Cette cruauté apparente est le seul moyen d'empêcher la contagion de pénétrer dans les autres étables du même village, de s'étendre dans les villages voisins, & de se répandre dans toute une contrée.

Le cas est plus dangereux encore, lorsque la contagion se manifeste sur une montagne, où un certain nombre de vaches trouve la subsistance pendant l'été. Il est arrivé, que le bétail du pays a conservé sa santé, mais que les montagnes voisines ont été infectées, & le bétail des sujets

sujets de la République s'est trouvé entouré de la contagion. Ce cas arrive quelquesfois sur les montagnes de la petite Bourgogne, qu'on admettie aux habitans de la Vallée du Lac de Joux, & qui plus d'une fois se sont trouvées au milieu des villages infectés de la Bourgogne. Dans ces tristes circonstances nous recommandons premierement à nos ressortissants, de se fermer de fortes haïes d'épines, & de couper par là toute communication avec les paturages infectés. Des gens experts feront tous les quinze jours une visite sur les montagnes, où pait le bétail des sujets de l'Etat, on examinera avec soin, si aucune bête n'est soupçonnée de contagion, & si elles sont en santé sans exception. Lorsque le tems sera venu de faire descendre le bétail, qui aura passé l'été en Bourgogne, sans être infecté, & de le ramener dans le païs, on ordonne aux propriétaires de ce bétail, de le nourrir pendant six semaines sur des montagnes basses, isolées & écartées, sans le mêler avec le bétail du païs, & sans confondre les differens troupeaux. Il sera encore visité tous les quinze jours sur ces montagnes basses, & ce ne sera qu'après cette quarantaine, que suivant les circonstances, il sera permis de le ramener dans le païs, & dans les étables ordinaires, lorsqu'il aura conservé sa santé pendant un tems suffisant, pour nous rassurer sur les suites.

Dans le cas, que les montagnes infectées de nos voisins avoisinassent de fort près quelqu'une de nos montagnes, ces dernières feront fermées le plus fortement qu'il sera possible du coté des montagnes infectées, & on ne permettra pas l'année suivante de les faire départer, dans la juste crainte, qu'il ne se soit communiqué quelque chose de contagieux des montagnes infectées, au paturage, ou aux bâtiments de celles, qui n'en sont séparées que par une haye ; l'expérience ne nous a que trop appris, que du bétail non suspect de maladie, qui auroit brouté sur des montagnes voisines des paturages infectés, y a été attaqué de la contagion.

## 14.

Lorsque malheureusement cette contagion a penetré des montagnes de nos voisins dans les nôtres, le danger est extrême. Le nombre du bétail, qui paît sur une montagne, est beaucoup plus grand, qu'il ne l'est dans une étable, & tout ce bétail se mêle sur la montagne qui sert à le nourrir, sans pouvoir être séparé ; il est le plus souvent abreuvé dans un même endroit, il se rassemble dans un seul chalet, ou du moins dans un très petit nombre de chalets ; il ne s'égare que trop facilement d'une montagne à l'autre, & peut y répandre l'infection. L'haleine empestée de la bête malade s'attache

## 30 Traité de la Contagion

à celles qui sont en santé, elle tient à leur poil, elle empoisonne le paturage. Il faudra donc envisager une montagne entière infectée sur le pied d'une étable unique, dans laquelle regne la contagion, & se souvenir, qu'il est plus aisé de fermer & de barricader une étable, qu'une montagne.

Il ne nous reste d'autre ressource dans ces facheuses circonstances, que celle d'assommer tout le bétail de la montagne infectée, & celui qui est encore en santé, & celui dont la maladie est reconnaissable, c'est le seul moyen de mettre les montagnes voisines en sûreté. C'est aussi ce qui s'est pratiqué plus d'une fois avec succès; la perte a sans doute été considérable, mais les collectes faites dans le pays, jointes à la bienfaisance du Souverain, ont contribué à la consolation des infortunés. On observe dans cette triste opération la différence naturelle entre les bêtes en santé, & entre les bêtes malades; on tire parti du cuir & de la chair des premières, & l'on enfouit les dernières, en les couvrant de chaux. On s'est vu obligé quelquesfois d'user d'une plus grande sévérité encore, on a fait égorger les cochons, que l'on nourrit avec le gros bétail, suivant l'usage des montagnes. La contagion, qui enlève les bêtes à corne, n'attaque ni les cochons, ni les brebis, ni les chevaux; mais l'on a craint, qu'il ne se fût attaché quel-  
que

que chose de contagieux & de l'haleine infectée aux foïes de ces animaux, & que ces foïes ne repandissent la contagion.

15.

C'est par ces précautions, que l'on est constamment venu à bout, de borner la contagion à un village, ou à une montagne, & que le reste du païs est demeuré sans infection: depuis un tems immémorial, aucune contagion n'a ravagé un district un peu considerable de notre païs. Il n'est pas douteux, que ces mêmes moyens ne puissent empêcher également les progrès de la contagion dans d'autres païs, & ils s'exécuteroient plus facilement encore dans les Royaumes, parce qu'on y a des troupes, qui peuvent fermer efficacement les contrées infectées. Mais il est essentiel, que toutes ces mesures soient prises dans les premières commencemens de la contagion, sans délai, sans renvoi, & sans épargner qui que ce soit. Dès qu'un païs entier, comme la Hollande en est un exemple, est infecté dans des milliers de villages & d'étables, les forces humaines ne suffisent plus pour déraciner une contagion.

Elle regne encore actuellement en Hollande, malgré l'inoculation, & malgré les divers remèdes qu'on a employés; le lait nécessaire n'y est plus fourni que par des vaches, qui ont effuyé la maladie; il paroît à la vérité, que le mal

## 32 Traité de la Contag. parmi le Bétail.

mal diminue, & qu'il pourra cesser enfin de lui-même, comme toute maladie étrangère, & la peste même, s'éteint après un certain tems.

### 16.

La surlangue, ou l'ulcère de la langue, est encore plus contagieux que la pulmonie ; la cause de cet abcès est repandue par l'air même, & cette maladie embrase un pays entier en peu de jours. Elle est mortelle à la vérité, lorsque l'on n'use pas des précautions nécessaires, mais il est aisé de la guérir ; il suffit de gratter la langue avec une cueillère, dont les bords soient un peu tranchants, & de laver l'abcès avec du vin.

La morve des chevaux est contagieuse, elle se manifeste assez souvent dans ce pays. On emploie contre elle les mêmes moyens, que l'on oppose à la pulmonie ; on assomme les chevaux malades, & on ferme les écuries.

La maladie de la ratte fait beaucoup de ravage dans des étés fort chauds ; c'est une fièvre chaude, accompagnée de la gangrène du cœur; mais elle n'est pas contagieuse, non plus que le flux de sang.

La manière de remplacer le bétail dans un pays, où la contagion l'aura détruit, n'entre pas dans notre plan : nous n'avons jamais eu le malheur d'être réduits à ce soin, & nous renvoyons à ce sujet le lecteur aux sages conseils, que *Lan-*  
*tisi* a publiés.

